CONSEIL DU 8e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2026

VŒU

relatif à la gestion de l'hébergement d'urgence et à la sanctuarisation des équipements sportifs de proximité

présenté par Laurence RIOT LAMOTTE

Considérant **la gestion de l'hébergement d'urgence dans la capitale**, examinée à l'aune de la récente volonté de réquisitionner une nouvelle fois le gymnase Roquépine ;

Considérant que la Ville de Paris avait initialement prévu la fermeture de ce gymnase pour le transformer temporairement en centre d'hébergement, **du 26 octobre jusqu'aux vacances de Noël** ;

Considérant que, bien que le gymnase Roquépine ait été finalement démobilisé et qu'il ne soit pas réquisitionné sur cette période, cet épisode **souligne l'urgence d'une réflexion de fond sur la méthode employée** ;

Considérant **la forte augmentation du nombre de gymnases mobilisés** pour l'hébergement d'urgence, atteignant jusqu'à 10 sites simultanément au cours de l'été 2026 ;

Considérant l'ampleur inédite de ces réquisitions, le mois de juillet 2026 ayant connu un pic historique avec **258 jours cumulés de mobilisation de gymnases parisiens** ;

Considérant le constat officiel d'une **information trop souvent tardive** transmise aux Mairies d'arrondissement et aux clubs sportifs concernant ces mobilisations ;

Considérant que ce manque de prévisibilité constitue un véritable casse-tête logistique qui **menace la survie même de certaines associations sportives**, ravivant dans le 8e

arrondissement les douloureux souvenirs de la liquidation d'un club historique suite à l'occupation illégale de 2019 ;

Considérant les inquiétudes légitimes soulevées quant à la **répartition de l'effort de solidarité à l'échelle parisienne**, plusieurs élus constatant que ce sont souvent les mêmes arrondissements qui sont mis à contribution, créant un sentiment d'iniquité territoriale ;

Considérant le déploiement par la Ville d'un **"Plan 4000 places" d'hébergement**, avec l'ouverture prévue de 870 nouvelles places d'ici la fin du mois de janvier 2027, ce qui doit permettre de mettre fin à la solution inadaptée des installations sportives ;

Sur proposition de Laurence RIOT LAMOTTE, le Conseil du 8e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- Mette en œuvre concrètement l'objectif affiché par la Direction de la Jeunesse et des Sports d'une meilleure anticipation et information auprès des Mairies d'arrondissement et des clubs en garantissant **une concertation systématique avant toute décision d'hébergement d'urgence**.

- Garantisse, lorsqu'une mobilisation s'avère absolument inévitable en dernier recours, **le respect strict des durées de mobilisation communiquées aux clubs**, qui doivent se limiter à des périodes allant "de vacances à vacances".

- Garantisse **une répartition juste, transparente et équitable de l'effort de solidarité** sur l'ensemble du territoire parisien.

- **S'appuie prioritairement sur les 870 nouvelles places d'hébergement d'urgence** dont l'ouverture est prévue d'ici fin janvier 2027 pour relocaliser les dispositifs vers des structures médico-sociales véritablement adaptées à l'accueil digne des publics vulnérables.

- Envisage conjointement **la création d'une liste de sites municipaux "sanctuarisés" - incluant le gymnase Roquépine** - afin de protéger les infrastructures sportives essentielles de toute réquisition soudaine.

- Identifie avec les Mairies d'arrondissement, et de manière anticipée, **des sites de repli viables** pour maintenir en toutes circonstances la continuité de la pratique sportive pour nos scolaires et notre tissu associatif.